



**Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le bassin versant de Salses-Leucate**

**Réunion du Comité de Pilotage
du Plan de Gestion de la mare d'Opoul et ses abords**

**Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2013 à 14h30
Salle de réunion de la Mairie d'Opoul-Périllos**

Ordre du jour

• **Objectifs :**

- Brève présentation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides,
- Diagnostic du Plan de Gestion de la Mare d'Opoul,
- Présentation des actions pressenties,
- Perspectives / échéancier.

Participants

	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Jean-François CARRERE Maire d'Opoul Périllos mairie-opoul@wanadoo.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Aurore SABENCH Mairie d'Opoul Périllos a.sabench-mairieopoul@orange.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Patrick SARDA Conseil municipale 04.68.64.50.56
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Lionel CALMON Conseil municipale 06.79.76.52.71
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Jeanne RAYNAL Conseil municipale 06.05.06.07.54
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Freddy DESCHAUX Conseil municipale
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Suzanne BELBEZE Conseil municipale
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	Marie-Rose FABRE Conseil municipale
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	Jean-Alexis NOEL 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr
	PMCA – Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex	Frédéric GONANO (04) 68 08 61 68 f.gonano@perpignan-mediterranee.org
	PMCA– Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assisclé - BP 20641 66006 Perpignan Cedex	Mathieu PEREZ (04) 68 08 64 19 m.perez@perpignan-mediterranee.org

	Véolia 1 r Mme de Staël - BP 1509 66103 PERPIGNAN CEDEX	Frédéric RIBAS 06.14.35.90.40 frederic.ribas@veolia.com
	Chambre d'Agriculture 66 19, av. de Grande Bretagne 66 025 PERPIGNAN Cedex	Christelle ALENGRY (06) 71 57 19 63 c.alengry@pyrenees-
	La tram'66 CIEM les isards 7 carrer major	Celine FERRARI 04 68 05 65 72 contact@tram66.org
	La tram'66 CIEM les isards - 7 carrer major 66360 PY	Sarah GIRAUD 04 68 05 65 72 contact@tram66.org
	FDC66 47 avenue Giraudoux - BP 91021 66101 PERPIGNAN CEDEX	Charles NAVARO (04) 68 50 24 08 navarro.c@orange.fr
	Groupe Ornithologique du Roussillon 4 rue Pierre jean de Béranger 66000 PERPIGNAN	Lionel COURMONT (04) 68 51 20 01 gor2@wanadoo.fr

Excusés :

Christine ROCHAT – DREAL LR

André PALAU – EID Méditerranée

Sonia BERTRAND – Pole Relai Lagunes

Vanessa AMIEL - Conseil Général 66

Nadine BOSCH – Agence de l'Eau RM&C

Anne COUSEILLE – Agence de l'Eau RM&C

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant cette réunion de manière exhaustive. Il se vaudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion. Cette réunion a fait suite à plusieurs entrevues du Comité de Gestion (la mairie d'Opoul, PMCA, et RIVAGE) sur le sujet de la gestion et valorisation de la mare et de ses abords. L'ensemble des diapositives projetées durant la réunion sont jointes à ce compte rendu.

La Stratégie de Gestion des Zones Humides

Une présentation de la démarche « Stratégie de Gestion des Zones Humides » est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit le COPIL ainsi que le déroulement de ce Plan de Gestion. A travers la hiérarchisation des Zones Humides réalisée dans le cadre de la Stratégie de Gestion, cette dernière ressort en priorité exceptionnelle et a donc naturellement été intégrée au programme d'Action 2013 de la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion (2013 étant la première année de la phase opérationnelle de la SGZH).

La mare est ses abords

Le contexte territorial est rappelé, notamment les aspects suivants :

- Localisation géographique
- Propriété foncière
- Photo aérienne et implantation
- Documents d'urbanisme
- Emprise en Espace Naturel Sensible
- Réseau hydraulique
- Réseau d'assainissement
- Enjeu fonctionnalités
- Enjeu patrimoine biologique
- Enjeu patrimoine paysager
- Identification des pressions
- Leviers de préservation/gestion

La gouvernance du Plan de Gestion

L'élaboration du plan de gestion de la mare d'Opoul sera réalisée en concertation avec les gestionnaires et les différents acteurs en relation avec le site. Deux instances de gestion sont proposées:

Le Comité de Gestion qui permet de définir le cadre du Plan de Gestion (périmètre, durée, échéancier, etc.).

Constitué par :

- la commune d'Opoul-Périllos en tant que propriétaire du site
- PMCA ayant la compétence espaces naturels pour ses communes adhérentes (Maitrise d'ouvrage)
- RIVAGE en tant que soutien technique et porteur de projet (assistance à maitrise d'ouvrage)

Le Comité de Pilotage qui permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions.

Il est constitué par les structures ou personnes ayant rapport avec la mare et ses abords.

Il est rappelé que le COPIL peut être complété par toute personne ayant été jugée compétente sur la question.

Les actions pressenties

Des actions pressenties sont proposées au Comité de Pilotage dont voici les grandes lignes :

- **Entretien des accès et abords** : l'accès mérite d'être entretenu et débarrassé des macrodéchets (palettes, branches mortes, plastiques...) par ailleurs, le muret de pierres sèches qui constitue un habitat privilégié pour les reptiles sera à restaurer. Il est proposé l'association « Terre de pierres » qui s'occupe de la restauration du village de Périllos sur la commune.
- **Mise en défens** : Pour sécuriser les deux extrémités de la mare une mise en défens légère est proposée. Il est convenu qu'un muret de pierres sera beaucoup plus adapté au paysage qu'une lisse en bois telle qu'on peut en voir en bord de route.
- **Sensibilisation active** : Il s'agira de monter un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des usagers, des scolaires, des universitaires ou encore auprès du grand public. Un groupe de travail spécifique à cette question sera réuni pour être au plus proche des programmes scolaires.
- **Sensibilisation passive** : L'idée est de mettre en place un panneau d'information sur les richesses du site et l'intérêt de le préserver. Un lien sera à faire avec une autre mare à proximité ; la mare des Fontanils.
- **Les espèces envahissantes** : La mare d'Opoul est pour le moment préservée de la présence d'espèces envahissantes qui seraient susceptible de bouleverser l'équilibre de la mare et notamment la présence de nombreuses espèces d'amphibiens. Une surveillance accrue sera donc nécessaire. Par ailleurs, un groupement de cannes de Provence sera également à surveiller en cas de déprise agricole sur les parcelles bordant ce bosquet, ce qui conduirait irrémédiablement à une extension de l'espèce.
- **La prédation des goélands** : Une poignée de goélands s'est spécialisé sur la prédation de têtards dans la mare d'Opoul, il sera nécessaire d'évaluer leur impact avant d'envisager un effarouchement ou une régulation.
- **Nettoyage de la mare** : De nombreux déchets sont visibles à la surface de la mare il sera nécessaire de coupler les actions de nettoyage des abords menés par la commune à une action « aquatique », Le Groupe Ornithologique du Roussillon a mobilisé ses adhérents pour porter main forte à la commune sur cette action.
- **Restaurer la mare** : Il sera nécessaire d'évaluer en groupe de travail et en présence d'experts en la matière la possibilité de procéder à un curage raisonné et phasé dans le temps du fond de la mare. Le but étant de compenser l'arrivée de sédiments issus de l'ensemble du bassin versant (agricole) de la mare d'Opoul.
- **Les suivis** : Qu'il soit biotiques (vivants), ou abiotiques (physico-chimique), les paramètres régissant l'équilibre de la mare sont à connaître pour mener une gestion optimale.
- **Un statu de protection** : La commune souhaite mettre en place un outil de protection fort pour la mare qui constitue un élément patrimonial important pour les opoulencs. Il sera indispensable de veiller à ce que cette mesure de protection soit réelle mais ne conduise pas à la mise en place d'une protection trop forte qui conduirait à une superposition de contraintes. Il est également mis en avant que la protection doit concerner la mare évidemment mais également ses alentours et l'éventuel impact d'activités en amont de la mare (la présence d'une potence agricole à proximité est soulevée et son impact sera à surveiller). Deux outils de protection sont pressentis la mise en place de ZHIEP (Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier) ou l'APPB (Arrêté Préfectoral

de Protection de Biotope). Il semble que l'APPB soit privilégié car plus flexible (il est possible de rédiger un arrêté sur mesure et adapté à la mare d'Opoul) et plus facile à mettre en œuvre (aucune ZHIEP n'a été instruite en France jusqu'à maintenant). Par ailleurs, il sera nécessaire d'associer aux réflexions la pratique de la viticulture à proximité de la mare.

- **Accompagner l'agriculture de proximité** : certaines parcelles à proximité immédiate de la mare ont littéralement les pieds dans l'eau. Les traitements et fertilisants sont donc en contact direct avec la mare. Il est par conséquent primordial d'accompagner les agriculteurs pour adapter à la marge leurs pratiques et envisager des bandes enherbées qui constitueront un barrage tampon entre la parcelle et la mare. La Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales propose son expertise et expérience en ce qui concerne la gestion des friches agricoles.
- **Accompagner l'agriculture du bassin versant** : Aux vues des enjeux identifiés sur le site il sera intéressant de proposer aux professionnels des itinéraires techniques alternatifs ou plus sobres en apports en vue de préserver le site. Par ailleurs, un inventaire des friches agricoles a été réalisé cette année (2013) par l'IUT de Perpignan en vue de proposer une gestion de ces parcelles. Tant pour l'accompagnement de l'agriculture de proximité que pour celle du bassin versant, il sera intéressant de proposer aux exploitants les Mesures Agro-environnementales qu'il sera possible de mettre en œuvre sur ce site afin d'améliorer les pratiques existantes. Cependant suite aux modifications des règles d'attribution ayant lieu à l'échelle Européenne, l'année 2014 ne sera sans doute pas propice à la mise en place de ce genre de démarche.
- **La maîtrise foncière** : De nombreuses structures sont susceptibles de faire de l'acquisition foncière sur des parcelles de Zones Humides identifiées à enjeu. Le but étant par la suite de mener une gestion optimale des espèces et des espaces.
- **Gestion de la voirie** : La route départementale D9 reliant Opoul et Fitou représente un impact non négligeable sur la population d'amphibiens voulant aller au nord de celle-ci. Une association préconise donc la mise en place de crapauducs limitant ainsi la forte mortalité. Cette action pourrait être mise en œuvre dans le cadre de mesure compensatoire menée par le CG66.
- **Gestion des effluents issus de la potence agricole** : Une action supplémentaire déjà abordé en comité de gestion a été mise en avant durant le Comité de Pilotage, il s'agit de la gestion des effluents issus des produits de rinçages liés à la présence d'une potence agricole en amont de la mare. Cette action initialement identifiée dans l'Action de gestion des polluants a été dissociée.



- **Gestion des pollutions** : Ce point constituera l'élément phare du Plan de Gestion de la mare d'Opoul. Il comportera plusieurs points :
 - o **Amélioration du dimensionnement du réseau** : Il est constaté un changement de diamètre des buses reliant le réseau des eaux usées du village à la station d'épuration. Le raccordement passant d'un diamètre de 150 à un diamètre de 100 sera l'une des raisons pour laquelle les tampons ne seraient en mesure de résister aux fortes pressions et conduiraient les eaux usées à se retrouver dans la mare.
 - o **Amélioration de l'étanchéité du réseau** : Lors des épisodes pluvieux, il est constaté une augmentation d'un facteur 10 la quantité d'eaux grises arrivant à la STEP, il est donc possible de penser que des eaux de pluie rejoignent le réseau d'assainissement. Un avaloir serait identifié à proximité de la cave
 - o **Amélioration du dimensionnement de la STEP** : Actuellement la station d'épuration est dimensionnée de façon suffisante cependant son fonctionnement n'est pas optimal, d'une part à travers le problème des flux d'eau de pluie mais aussi par un problème de gestion des boues. Un bassin de séchage supplémentaire serait à envisager pour un fonctionnement idéal.

Le dernier diagnostic des réseaux d'eau usée datant de plus de dix ans est maintenant obsolète et mérite donc d'être actualisé en vue de mettre aux normes les installations. Ce diagnostic sera la priorité absolue du Plan de Gestion.

La compétence étant du ressort de l'agglomération de Perpignan, ils ont été contactés en amont du COPIL de Lancement du Plan de Gestion et ont répondu favorablement à la demande.

Le Schéma Directeur d'Assainissement d'Opoul est inscrit à la programmation de 2014. Les priorisations n'étant pas encore fixées, PMCA ne peut pas dire à quel moment de l'année la consultation sera lancée. L'agglomération présente un rendu du Schéma Directeur d'Assainissement courant 2ème semestre 2015.

Les actions sont apparues comme étant relativement exhaustives mais ont pu être complétées. Des fiches Actions vont donc être établies par le Comité de Gestion en lien avec les membres du COPIL pour affiner au mieux chaque opération. Pour cela, des groupes de travail seront réunis pour mener la réflexion nécessaire sur certains points.

Une attention toute particulière sera donnée à l'action concernant l'assainissement et les réseaux.

Remarques, compléments

Avec ce compte rendu vous trouverez le diaporama qui a été présenté lors de la réunion du 21 novembre 2013. N'hésitez pas à me faire part de vos remarques, suggestions ou compléments pour une cohérence optimale du Plan de Gestion.

Perspectives

Comme évoqué lors du COPIL, des groupes de travail, vont être mis en œuvre afin de construire les différentes actions. Pour chaque groupe de travail, les invitations seront faites auprès des acteurs concernés, cependant si vous souhaitez assister à l'une de ces réunions, n'hésitez pas à vous manifester.

	Echéances envisagées
Groupe de travail Arrêté de Protection de Biotope	Fin 2013 / début 2014
Groupe de travail agriculture	Premier trimestre 2014 avec maîtrise foncière
Groupe de travail maîtrise foncière	Premier trimestre 2014 avec agriculture
Groupe de travail restauration de mare	Premier trimestre 2014
...	

Le but recherché étant de finaliser les fiches actions et de réunir le comité de pilotage du Plan de Gestion de la mare d'Opoul avant avril 2014.



Projet « Zones Humides et Loi DTR » bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

Plan de Gestion pour l'Entité 30 dans le cadre de la
Stratégie de Gestion des Zones Humides

Valorisation et aménagement de la mare d'Opoul et de ses abords

21/11/2013 – 14h30
Mairie d'Opoul

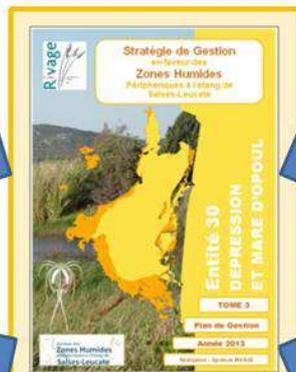


Un projet fédérateur...

4 acteurs majeurs



Propriétaire



Plan de Gestion
Valorisation et
aménagement de
la mare d'Opoul
et ses abords



Exploitation de la
STEP

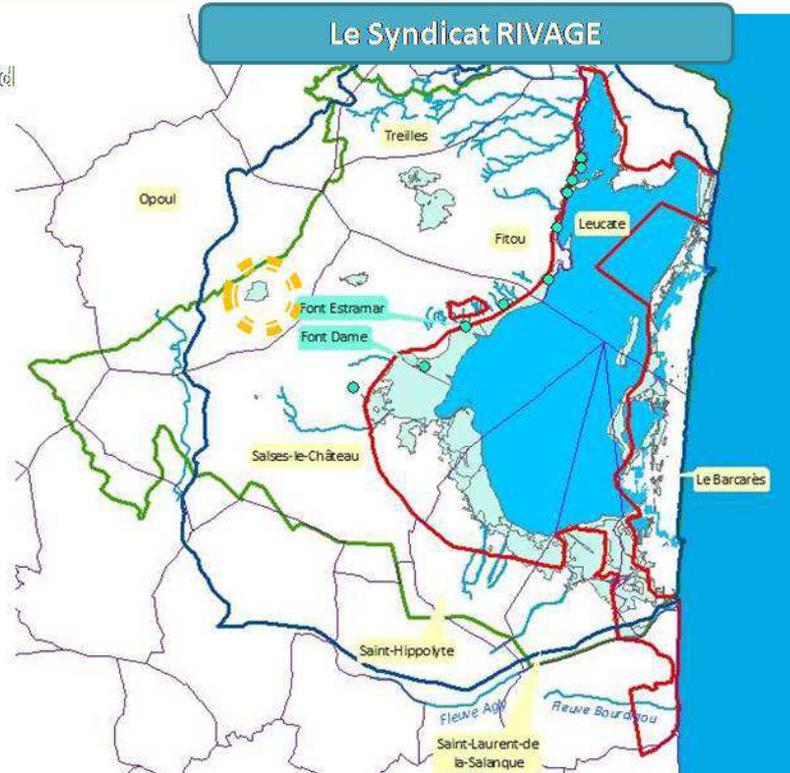


Compétence
espaces naturels



Gestionnaire
d'espaces naturels

Le contexte ...



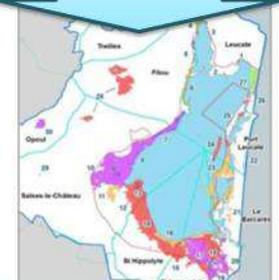
Le Diagnostic des Zones Humides



Validation des Emprises ZH
CTZH-Etude complémentaire
Février 2012



Validation de la Hiérarchisation CS-PGZH
Septembre 2012



Validation de la délimitation et de la Hiérarchisation CLE
Septembre 2012



Structure de la Stratégie de Gestion

DIAGNOSTIC
Tome 1

- Diagnostic de territoire
- Délimitation des ZH
- Hiérarchisation des ZH



**Validé par les communes et les services de l'Etat
le 2 février 2012**

STRATEGIE DE GESTION
Tome 2

Orientations

- Par type de milieu (30 entités fonctionnelles)
- Par thématique (Problématiques identifiées)

OBJECTIFS



PROGRAMME D' ACTIONS

- Stratégie de Gestion sur 6 ans
- Programmes d' Actions annuels



Mise en œuvre

- Opérations de gestion
 - Actions transversales
 - Plans de Gestion
- Evaluation**
 - Evaluation annuelle
 - Evaluation de fin de plan
 - Bilans et perspectives

**Une Stratégie de Gestion
des Zones Humides
menées sur 6 ans**

Cohérence de la démarche



La Stratégie de Gestion déclinée ...

... en 3 volets



Maitriser la Quantité I. Maintenir les surfaces en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH.

Maitriser la Valeur II. Maintenir ou améliorer la valeur en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH.

Animer III. Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion en faveur des ZH

La Stratégie de Gestion déclinée ...

... en Objectifs Stratégiques

Maitriser la Quantité I. Maintenir les surfaces en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH.

Préserver et reconquérir les Zones Humides

Maitriser la Valeur II. Maintenir ou améliorer la valeur en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH.

Maitriser la fréquentation en Zone Humide

Maintenir ou améliorer la qualité du Patrimoine naturel des ZH

Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de l'Eau à travers les ZH

Développer des pratiques de culture et d'élevage durables en ZH

Animer III. Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion en faveur des ZH

Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des ZH

La Stratégie de Gestion déclinée en Objectifs Opérationnels



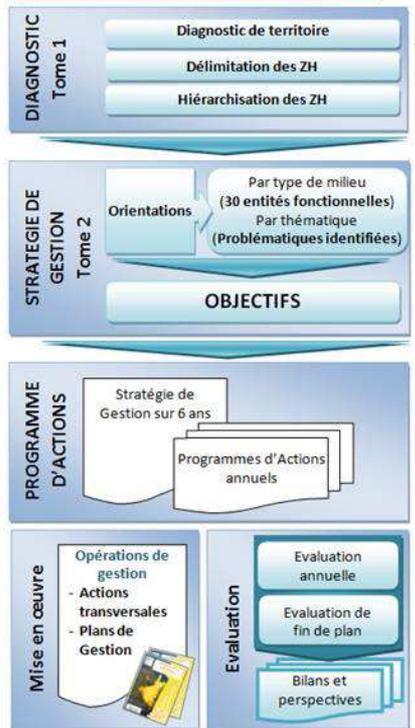
2.4 LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Ces Objectifs ont été déterminés dans le cadre de la concertation et seront déclinés en Programmes d'Actions annuels.

Valeur	Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels
I. Maintenir les milieux en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH	Préserver et recueillir les Zones Humides	Développer le processus de réduction et de dépollution des Zones Humides
		Accompagner la démarche "Zones Humides Compensées" des Zones Humides
II. Maintenir ou améliorer la valeur en vue d'assurer la fonctionnalité des ZH	Maintenir la régénération en Zone Humide	Préserver l'attribution de valeurs naturelles (matrice fondale)
		Procéder des actions de protection réglementaires des Zones à enjeux
		Restaurer les Zones Humides en vue d'améliorer la continuité écologique
III. Améliorer la Stratégie de Gestion en faveur des ZH	Développer des programmes de culture et élevage durables en Zone Humide	Intégrer les Zones Humides aux documents d'urbanisme (Urbanisme et
		Maintenir les déchets agricoles et/ou domestiques
		Maintenir les zones de surface en ZH par pâturage, drainage ou conditionnement
IV. Améliorer la Stratégie de Gestion en faveur des ZH	Améliorer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides	Mettre en place un tableau de bord portant sur la Stratégie de Gestion
		Planifier et mettre en œuvre des Plans de Gestion au sein de la Stratégie de Gestion
		Réaliser et mettre en œuvre des Actions transversales au sein de la Stratégie de Gestion

Figure 12 - Les Objectifs Opérationnels

Structure de la Stratégie de Gestion



✓ Validé par les services de l'Etat le 2 février 2012

✓ Validé par le Comité de Suivi le 27 mai 2013

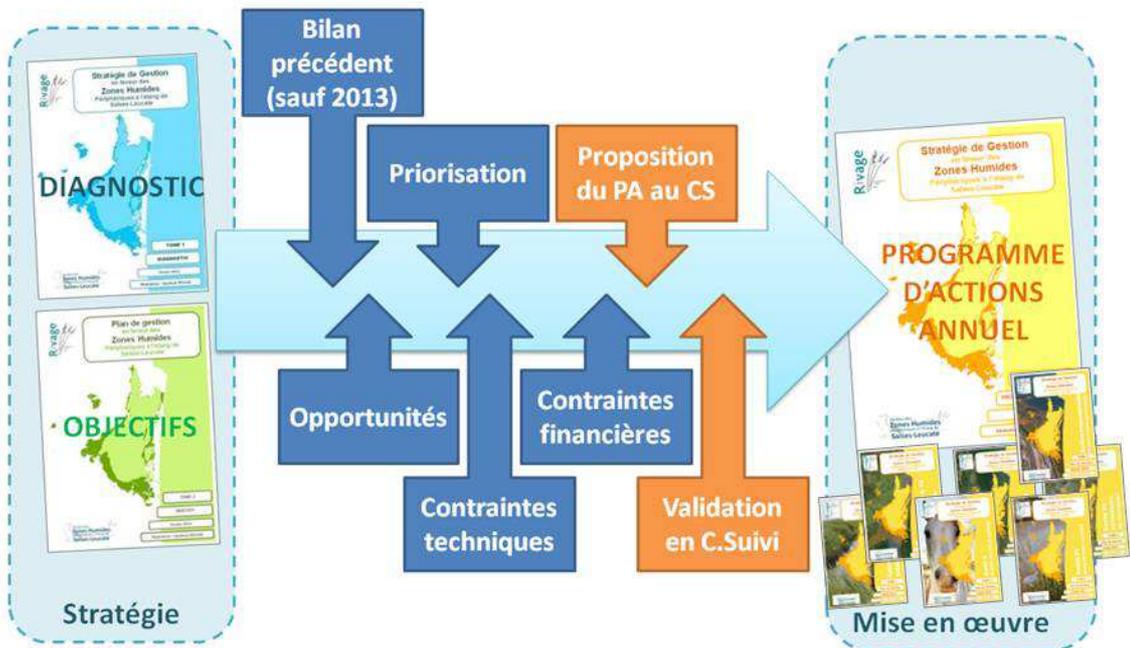
Des Objectifs déclinés en Actions



OBJECTIFS

Entrée Thématique	Entrée Territoriale
Préservation	Entretien / Restauration
ACTIONS THEMATIQUES	PLANS DE GESTION
Encadrer les projets qui pourraient impacter les Zones Humides	Organiser l'action collective pour la gestion des Zones Humides
Dispositions de Gestion (Urbanisme, effluents ...)	Au moins 30 Plans de Gestion (études, travaux, restauration ...)
Gestion équilibrée des Zones Humides	

Des Objectifs déclinés en Actions



Structure de la Stratégie de Gestion

DIAGNOSTIC
Tome 1

- Diagnostic de territoire
- Délimitation des ZH
- Hierarchisation des ZH



✓ Validé par les services de l'Etat le 2 février 2012

STRATEGIE DE GESTION
Tome 2

Orientations

- Par type de milieu (30 entités fonctionnelles)
- Par thématique (Problématiques identifiées)

OBJECTIFS



✓ Validé par le Comité de Suivi le 27 mai 2013

PROGRAMME D' ACTIONS

Stratégie de Gestion sur 6 ans

Programmes d' Actions annuels



✓ Validé par le Comité de Suivi le 27 mai 2013

Mise en œuvre

- Opérations de gestion
- Actions transversales
- Plans de Gestion

Evaluation

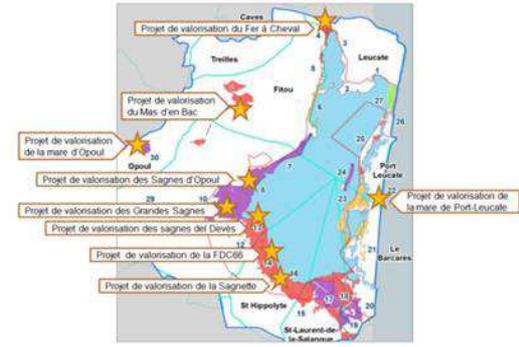
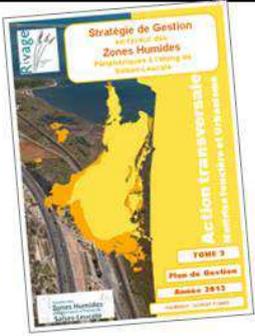
- Evaluation annuelle
- Evaluation de fin de plan
- Bilans et perspectives

Le programme d'Actions 2013

5 Plans de Gestion (entrée territoriale)

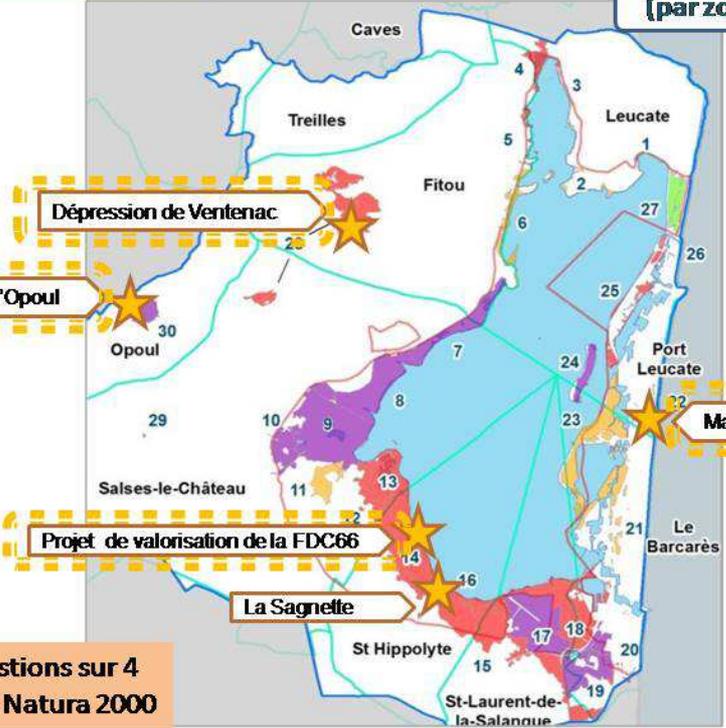


Une Action Transversale (entrée thématique)



Les Plans de Gestion – En cours

(par zone géographique)



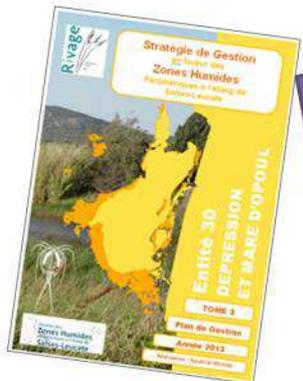
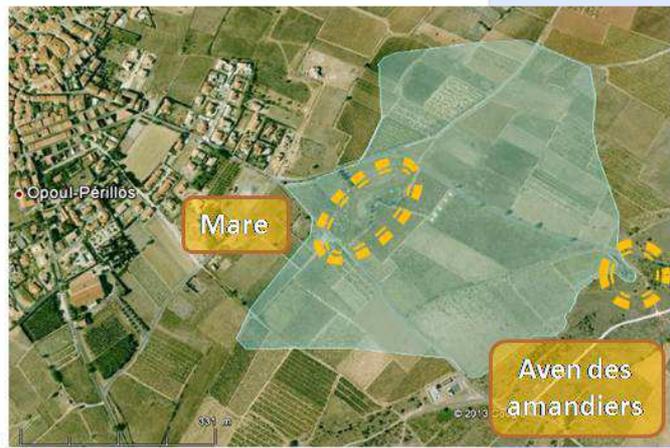
3 Plans de Gestions sur 4 sont hors site Natura 2000

Des PG uniquement sur des ZH de priorité forte ou exceptionnelle au titre de la SGZH

Un Plan de Gestion

Objectif
Réaliser et mettre en œuvre des Plans de Gestion au sein de la SGZH

Plan de Gestion
Valorisation et aménagement de la mare d'Opoul et ses abords (ZH-30)



Priorité exceptionnelle pour la SGZH

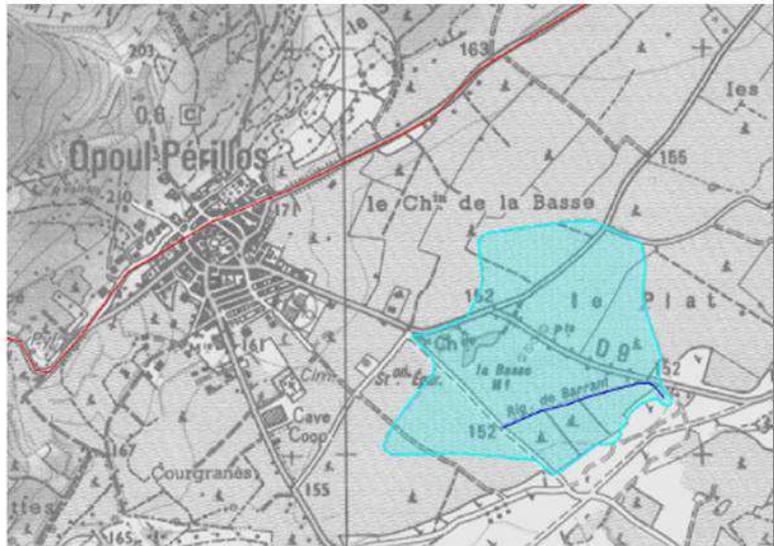
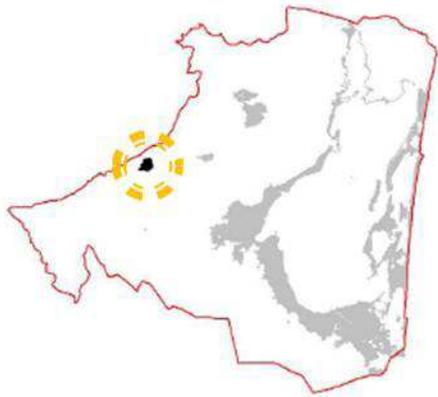


Comité de Gestion:
Propriétaire/Gestionnaire
Maître d'ouvrage
Assistance à maîtrise d'ouvrage

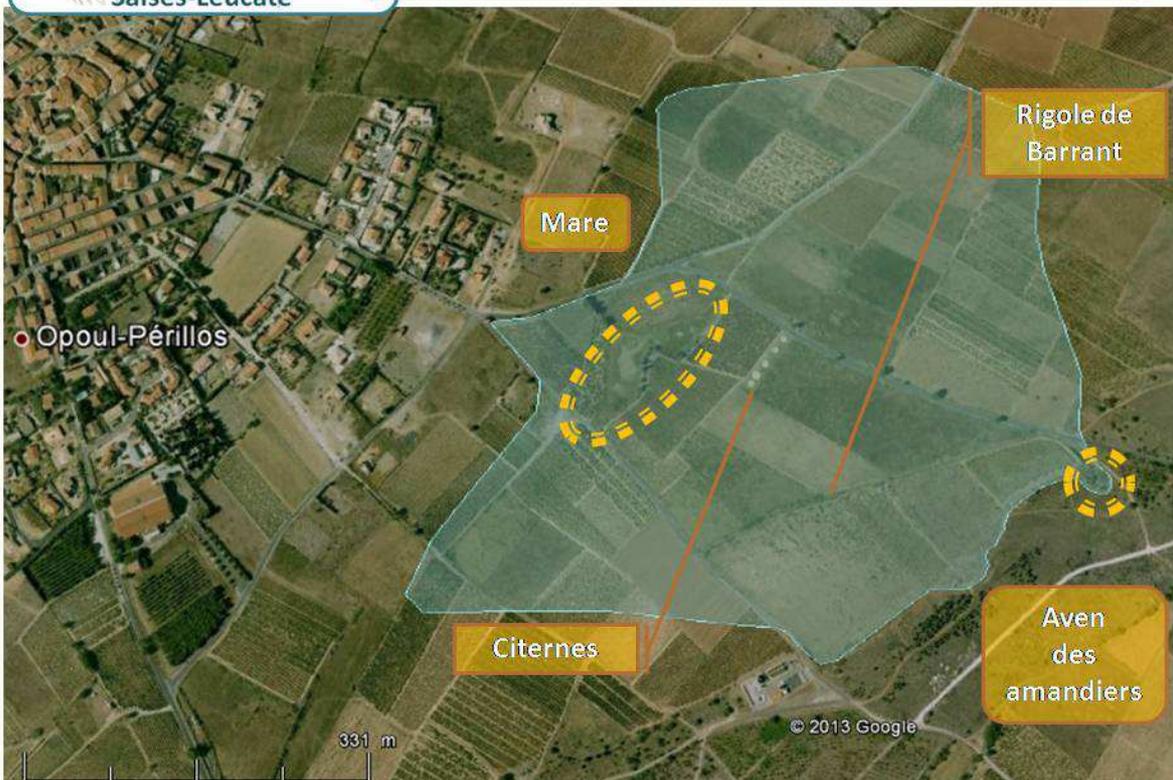


Partenaires pressentis:
 Conseil Général des PO
 Agence de l'Eau RM
 ...

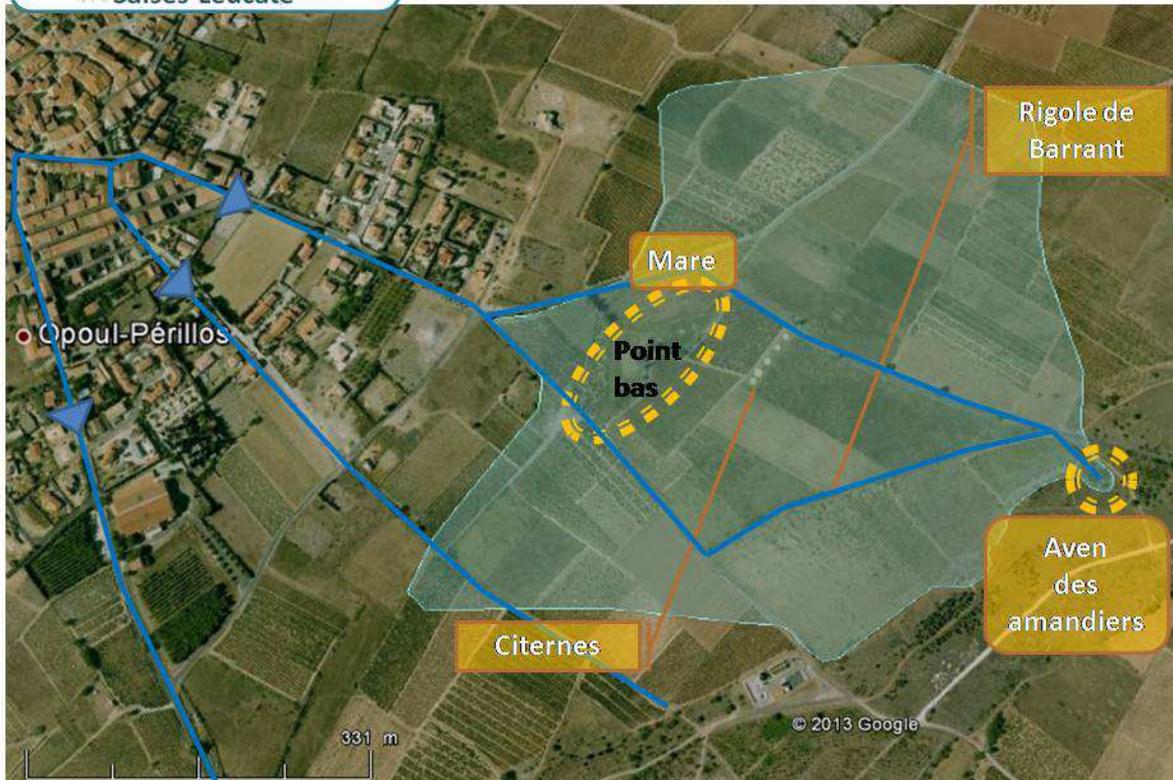
Le site



Le site



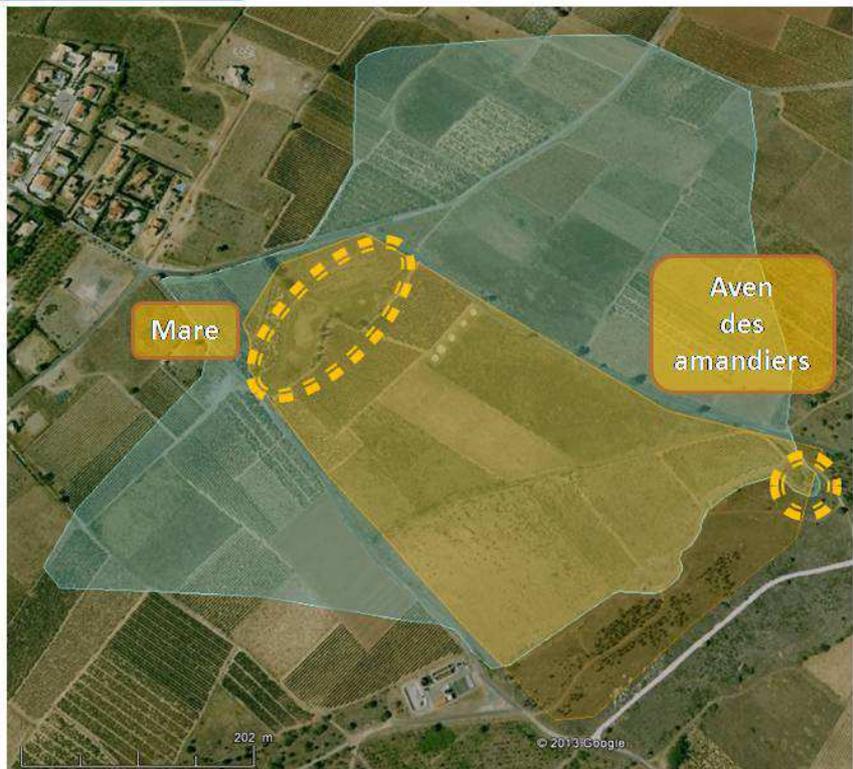
Système Hydraulique (« pluvial »)



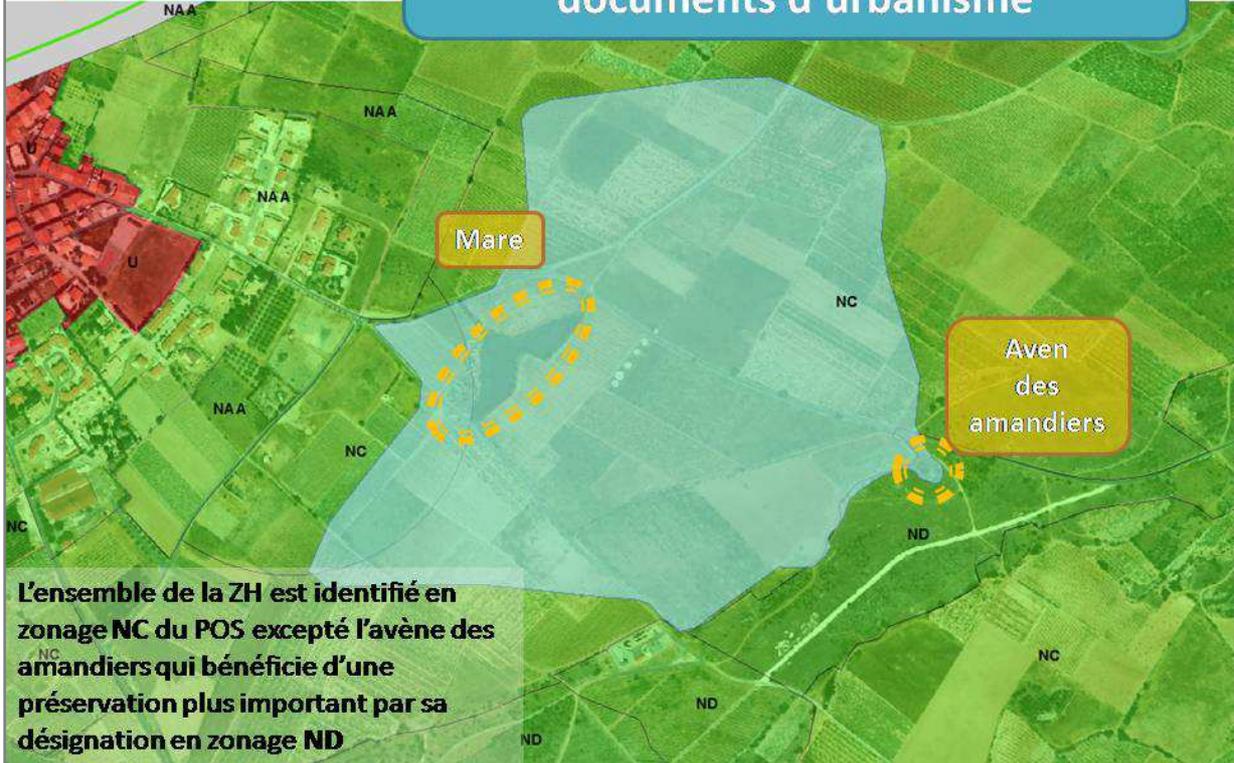
La propriété



Espaces Naturels Sensibles

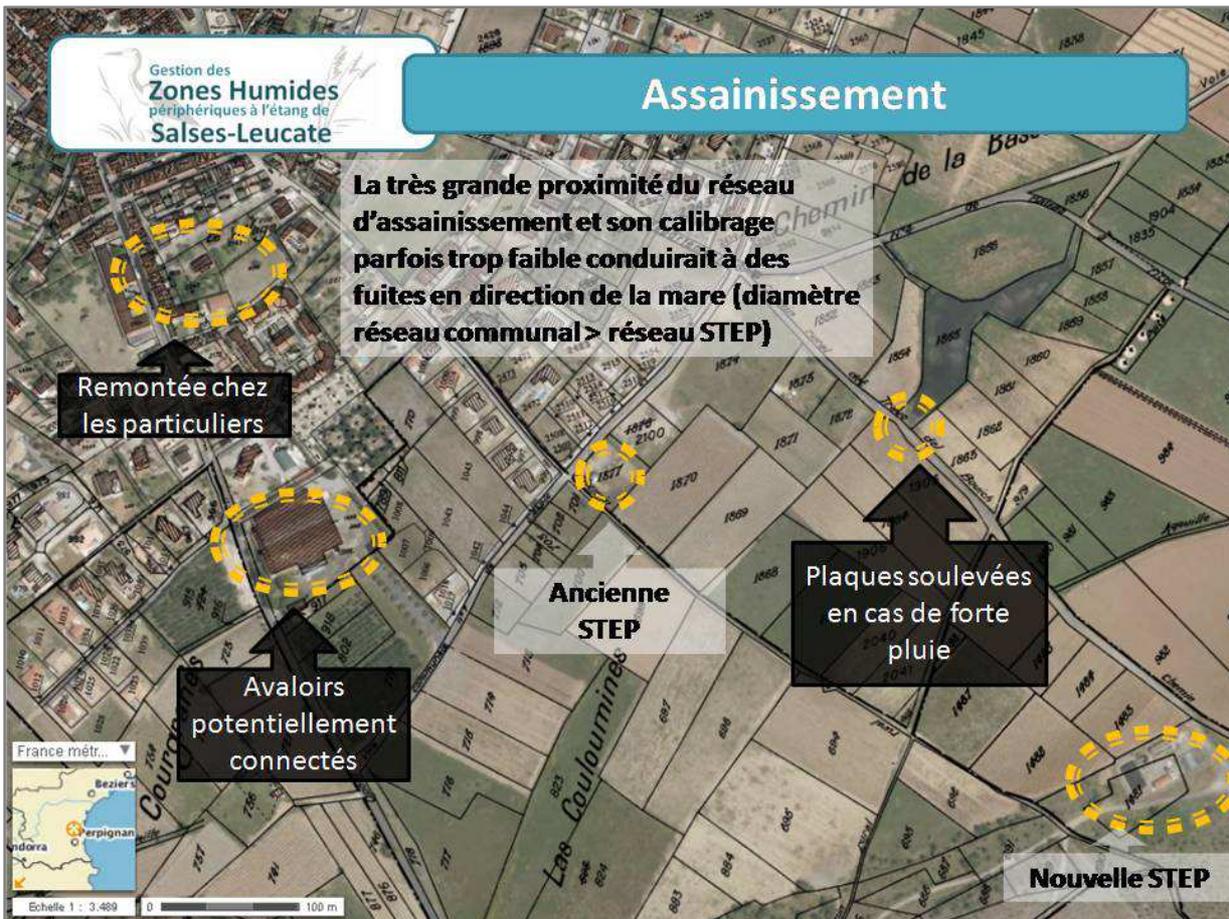


La prise en compte dans les documents d'urbanisme



L'ensemble de la ZH est identifié en zonage NC du POS excepté l'avène des amandiers qui bénéficie d'une préservation plus importante par sa désignation en zonage ND

Assainissement



La très grande proximité du réseau d'assainissement et son calibrage parfois trop faible conduirait à des fuites en direction de la mare (diamètre réseau communal > réseau STEP)

Remontée chez les particuliers

Avaloirs potentiellement connectés

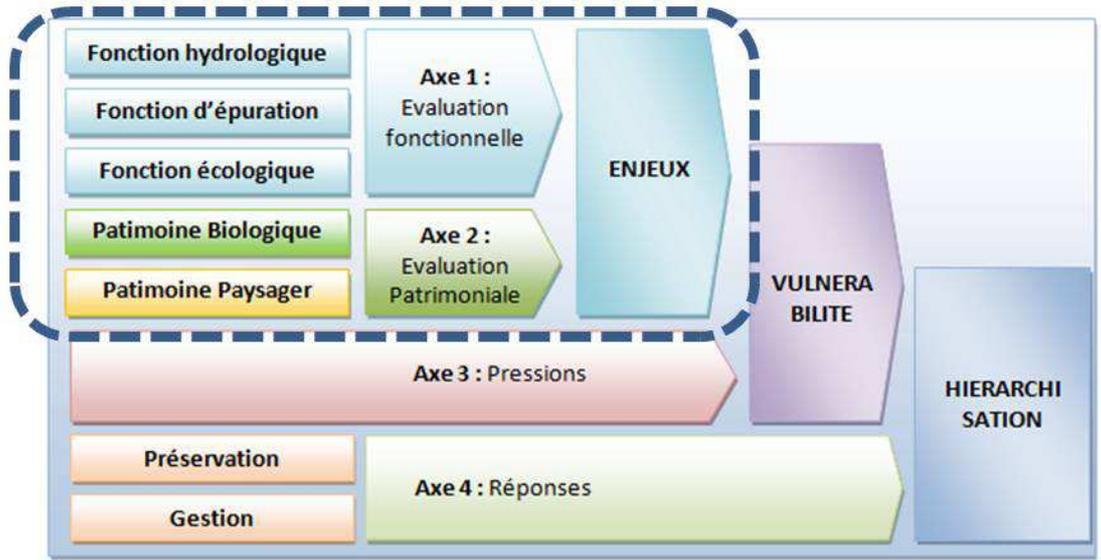
Plaques soulevées en cas de forte pluie

Ancienne STEP

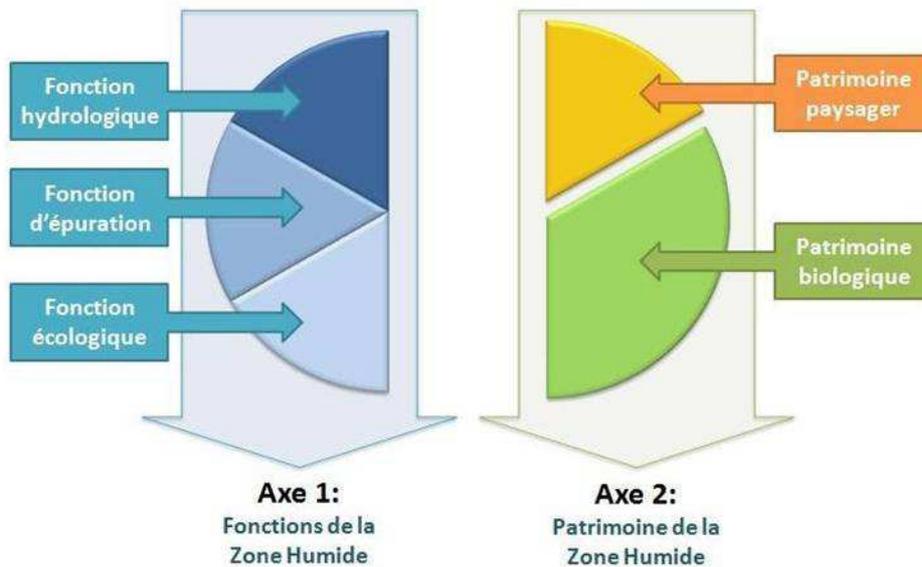
Nouvelle STEP

Un outil d'aide à la décision...

Une hiérarchisation



Dans le cadre de chaque Plan de Gestion un inventaire des enjeux est fait pour déterminer au mieux les actions à mener.



Fonction Hydrologique

Apports
Protection
Stockage



Rétention de crues
Régulation des débits d'étiage
Recharge des nappes

FAIBLE

Fonction d'Épuration

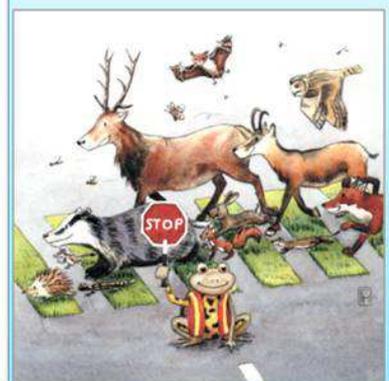


Surface
Végétation
Contact lagune
Laisses d'étang
Rétention, décantation

MOYEN

Fonction Ecologique

Corridor biologique



FAIBLE

Les Enjeux - Biologie

FORT

Espèces emblématiques

Non exhaustif
10 espèces
d'Amphibiens

Pelobates cultripes (Cuvier, 1829)

Pélobate cultripède (Français)
(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Triturus marmoratus (Latreille, 1800)

Triton marbré (Français)
(Chordata, Amphibia, Urodela)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Discoglossus pictus Otth, 1837

Discoglosse peint (Français)
(Chordata, Amphibia, Anura)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Les Enjeux - Biologie

FORT

Espèces emblématiques

Non exhaustif
9 espèces
de Reptiles

Timon lepidus (Daudin, 1802)

Lézard ocellé (Français)
(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Chalcides striatus (Cuvier, 1829)

Seps strié (Français)
(Chordata, Reptilia, Squamata)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Liste rouge mondiale de l'UICN (Novembre 2012)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Psammodromus algirus (Linnaeus, 1758)

Psammodrome algire (Français)
(Chordata, Reptilia, Squamata)

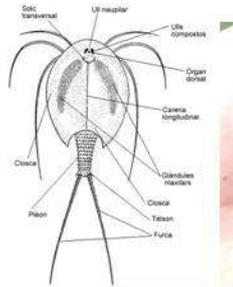
Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)
Ce taxon est protégé ou soumis à réglementation



Triops cancriformis (Bosc, 1801)
(Arthropoda, Branchiopoda, Notostraca)

Espèce évaluée sur Liste Rouge
Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012)

Ce taxon n'est pas protégé



ZNIEFF 910016002
Plaine viticole et mare d'Opoul

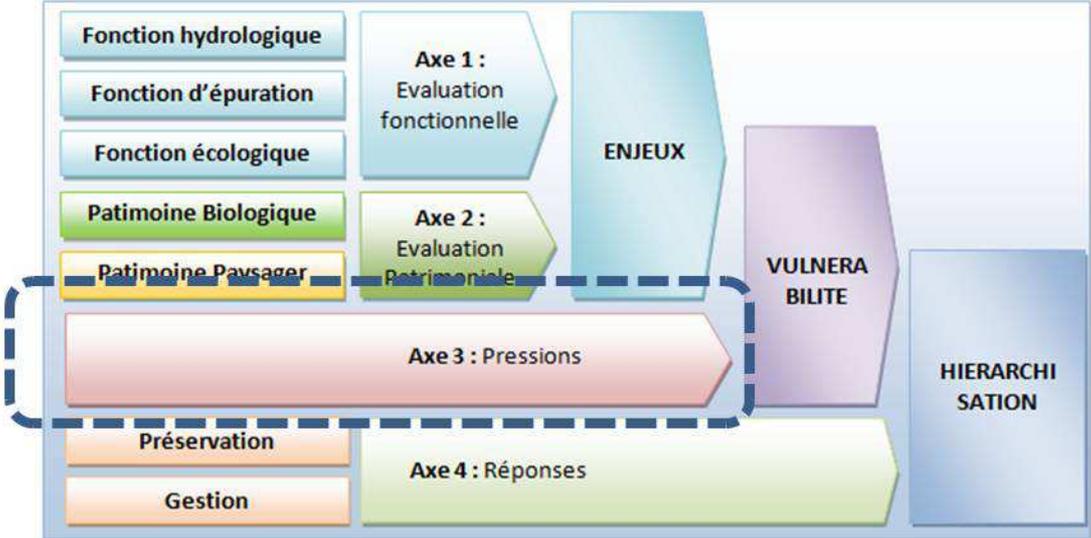
Les principaux enjeux de la ZNIEFF sont autour des espèces aquatiques et semi-aquatiques de la mare d'Opoul. Ce type de milieu humide (temporaires ou permanents) est fragile : La mare d'Opoul est située sur un territoire à vocation agricole, à proximité d'une zone urbanisée (village d'Opoul-Périllos).
Habitat : Mares temporaires méditerranéennes - CORINE 22.34 - EUR27 3170* - *Habitat prioritaire

 **1 habitat d'Intérêt Communautaire**



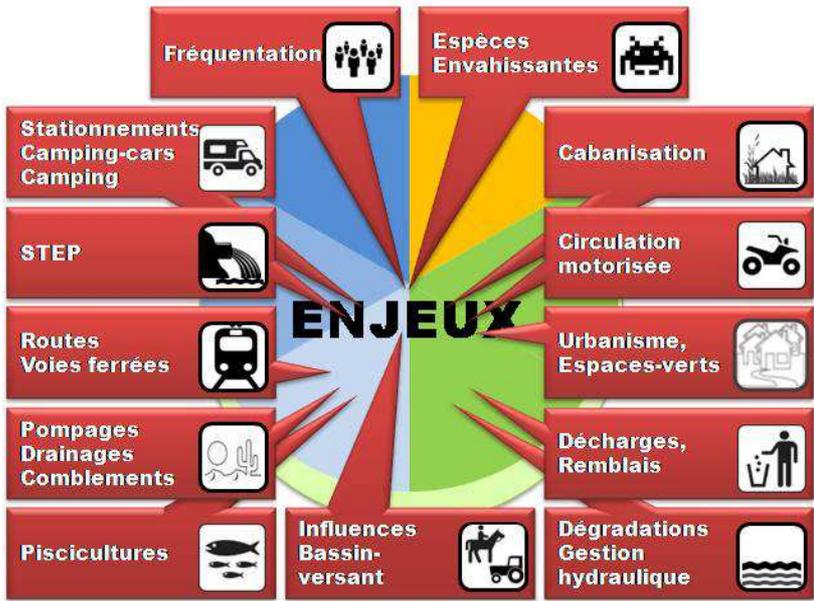
Un outil d'aide à la décision...

Une hiérarchisation



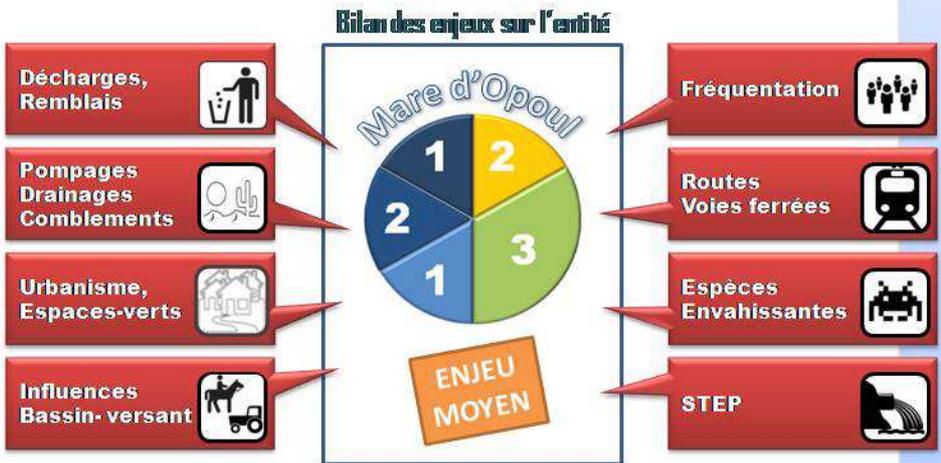
Les pressions...

Dans le cadre de chaque Plan de Gestion un inventaire des pressions est fait pour déterminer au mieux les actions à mener.



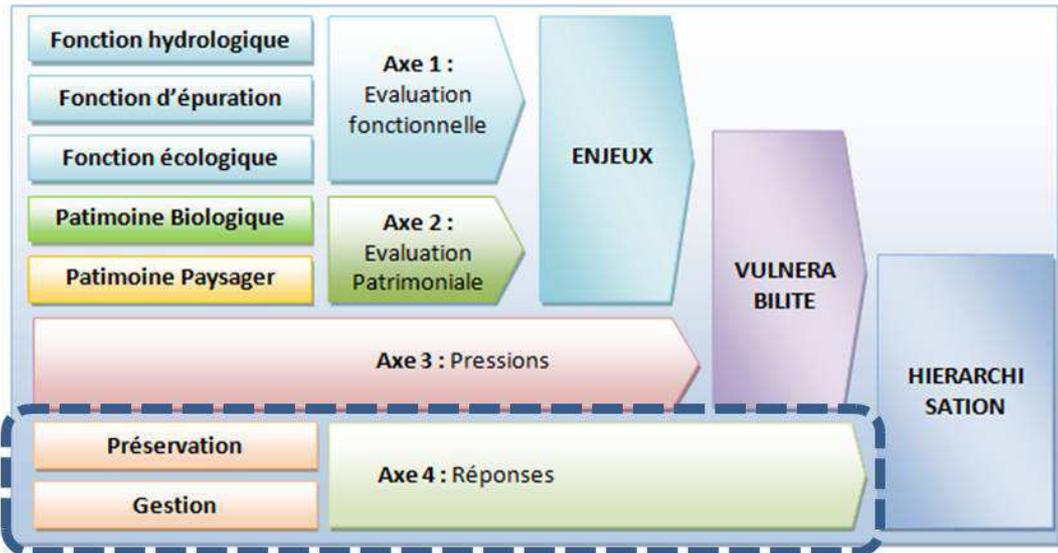
Les Pressions

FORT



Un outil d'aide à la décision...

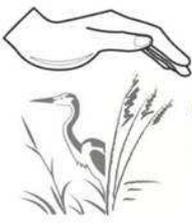
Une hiérarchisation



Les Réponses

Identifiées comme Faibles

Moyens de préservation:
 Périmètre ENS (CG66)
 ZNIEFF (inventaire)
 ZICO (inventaire)



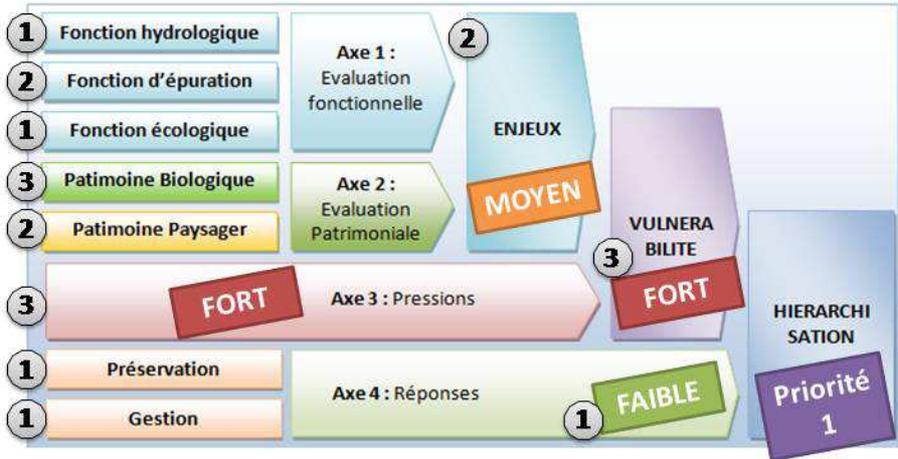
FAIBLE

Gestion :
 Projet de nettoyage de printemps
 Projet de curage léger de la mare
 Peu de gestion effective actuellement



FAIBLE

La hiérarchisation



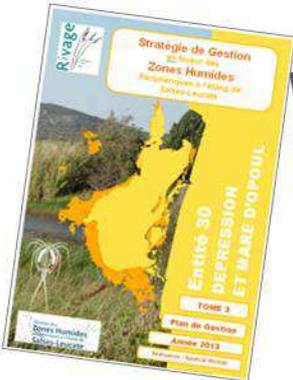
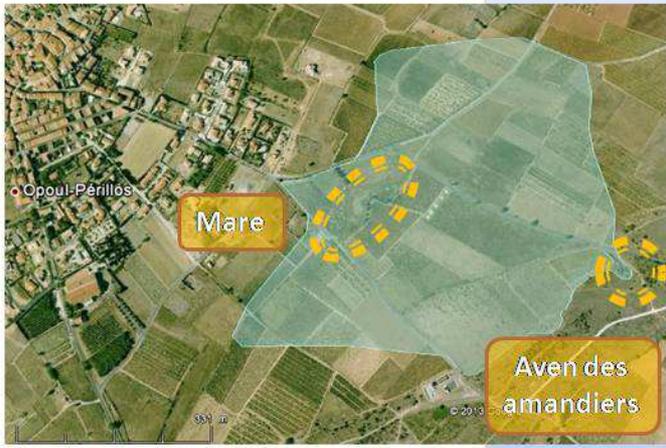
Niveau de priorité pour la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate:

Priorité 1/4 EXCEPTIONNELLE

Un Plan de Gestion

Objectif
Réaliser et mettre en œuvre des Plans de Gestion au sein de la SGZH

Plan de Gestion
Valorisation et aménagement de la mare d'Opoul et ses abords (ZH-30)



Comité de Gestion:
Propriétaire/Gestionnaire
Maître d'ouvrage
Assistance à maîtrise d'ouvrage

Partenaires pressentis:
 Conseil Général des PO
 Agence de l'Eau RM
 ...



Partenaires du projet

Le Comité de Pilotage permet de présenter aux acteurs locaux les différents enjeux sur la zone, de définir conjointement les objectifs de gestion à atteindre et de valider le programme d'actions.

Comité de Pilotage

- Commune d'Opoul: Jean-François CARRERE, Lionel CALMON, Aurora SABENCH, Jeanne RAYNAL
- PMCA: Jérôme DUBOST, Frédéric GONANO, Mathieu PEREZ
- RIVAGE: Laurence FONBONNE, Jean-Alexis NOEL, Marie MAHIEAU
- CG 66-ENS: Vanessa AMIEL
- Agence de l'Eau: Nadine BOSC, Anne COURSEILLE
- Véolia: Frédéric RIBAS
- GOR: Lionel COURMONT, Fabien GILLOT
- Universitaires, enseignants: Jacques DEVINEAU, Henry SALVAYRE, Philippe GENIEZ, Rémi PROUST
- CEN-LR: Mario KLESCZEWSKI, Romain BOUTELOU
- LPO Aude: Francis MORLON
- services de l'Etat: Christine ROCHAT, Georges BADRIGNANS, Ghislaine ESCOUBEYROU
- Pole relai lagunes: Sonia BERTRAND
- ACCA d'Opoul-Périllos: Jean VALLES
- FDC 66: Charles NAVARRO
- E.I.D. Méditerranée: André PALAU
- CBN Med: James MOLINA
- SDIS 66: Fabien HULLO
- Syndicat des nappes plaines du Roussillon: Séverine HUMBERT
- Chambre d'agriculture 66: Jean BERTRAND, Cristelle ALENGRY
- La Tram 66: Agnès CAZEJUST

Le COPIL n'est pas fermé, toute proposition sera intéressante ...





Document prochainement disponible sur
le site de RIVAGE:

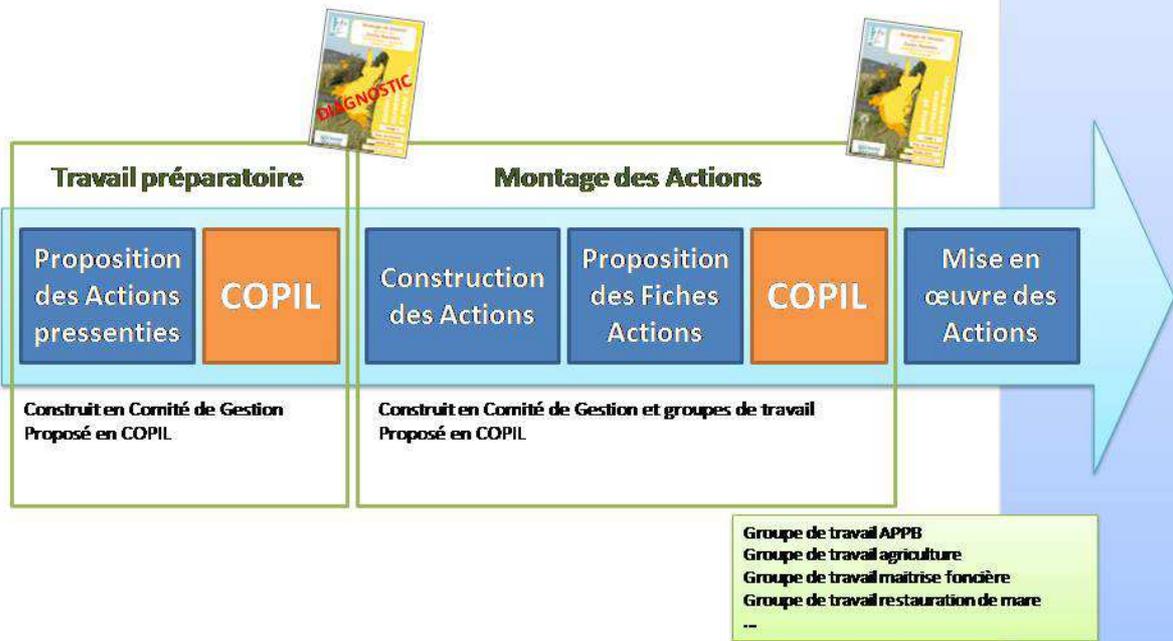
<http://www.rivage-salses-leucate.fr>

N'hésitez pas à faire
des remarques et compléments



- | | |
|--|-----|
| Diagnostic des polluants 1 et 2 | #1 |
| Entretien accès et abords | #2 |
| Mise en défens (préservation et sécurité) | #3 |
| Sensibilisation active aux enjeux et à la préservation de la mare d'Opoul (EEDD) | #4 |
| Sensibilisation passive aux enjeux et à la préservation (panneautage) | #5 |
| Gestion des Espèces Envahissantes | #6 |
| Limitation de la prédation sur les amphibiens | #7 |
| Nettoyage de la mare | #8 |
| Restauration de la mare | #9 |
| Suivis écologiques | #10 |
| Mise en place d'une mesure de protection forte | #11 |
| Intégration de l'agriculture de proximité | #12 |
| Intégration de l'agriculture de la dépression d'Opoul | #13 |
| Maitrise foncière | #14 |
| Gestion de la voirie | #15 |
| ... | |

Construction des actions



Les Actions proposées

#1 Diagnostic des polluants 1

La très grande proximité du réseau d'assainissement et son calibrage parfois trop faible conduit à des fuites en direction de la mare. (diamètre réseau communal > réseau STEP)

Ce point constitue l'aspect central du Plan de Gestion.

Diagnostic de 2000, volonté de mise aux normes.





Les Actions proposées

#1

Diagnostic des polluants 1

Action initiée

Le Schéma Directeur d'Assainissement d'Opoul est inscrit à la programmation de 2014.

Les priorisations n'étant pas encore fixées, PMCA ne peut pas dire à quel moment de l'année la consultation sera lancée.

PMCA present un rendu du Schéma Directeur d'Assainissement courant 2^{ème} semestre 2015.



Les Actions proposées

#1

Diagnostic des polluants 2

**Un point zéro doit être fait concernant la qualité de l'eau et des sédiments.
Il est possible de trouver des indicateurs concernant des sources de pollution.**

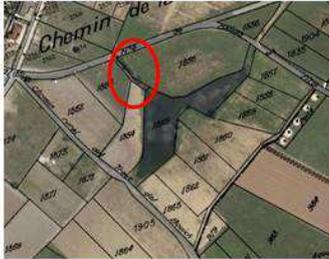


Les Actions proposées

#2

Entretien accès

Opération de restauration du chemin (qui fait office d'agouille) et des abords du site (déchets / entretien / arbres morts)



Les Actions proposées

#3

Mise en défens

Mise en défens du site par des aménagements légers et peu coûteux pour éviter:

- la pratique de décharge sauvage
- le sécurité des personnes liée à l'accès à des zones marécageuses

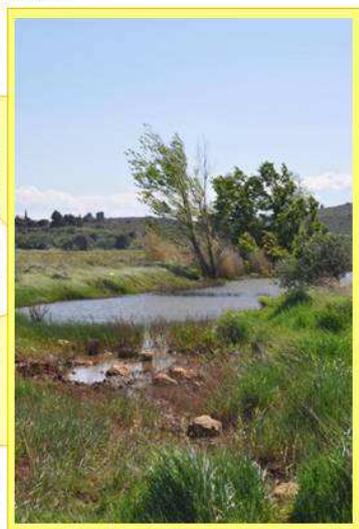


Option 1



Option 2

⚠ Le mur présente un abri pour les reptiles et devra être ajouré pour permettre les écoulements et corridors.



Les Actions proposées

#4

Sensibilisation

Sensibilisation aux enjeux et à la préservation des Zones Humides



Les Actions proposées

#5

Sensibilisation

Panneau d'information sur la richesse biologique du site et des menaces qui pèsent sur leur existence



Les Actions proposées

#6

Espèces envahissantes

Surveillance et sensibilisation contre l'introduction d'espèces envahissantes (en particulier les tortues de Floride, et écrevisses de Louisiane)



Surveillance de l'extension de la haie de cannes de Provence au sud de la mare



Les Actions proposées

#7

prédation

Effarouchement des goélands durant la période où la mare est en eau afin de limiter la prédation sur les amphibiens (têtards et juvéniles) ... préconisation tirée de l'inventaire mares (CEN-LR)



A
Surveiller



Les Actions proposées

#8

Nettoyage mare

Retrait des débris, installation d'une poubelle publique en bord de route, en vue d'éviter les nouveaux dépôts sauvages.

Chantiers bénévoles, services de la mairie ...



Mobilisation des adhérents du Groupe Ornithologique du Roussillon et de la commune le 03/11/2013



Les Actions proposées

#9

Restauration mare

La mare en elle-même est en cours de comblement, qui a terme conduira à sa disparition.

En vue de conserver son existence et par la même occasion toutes les fonctions et services rendus il sera peut être intéressant de procéder à un curage de faible ampleur et phasé dans le Temps.



Les Actions proposées

#10

Suivis écologiques

Faune flore dynamique / dégradation



Les Actions proposées

#11

Protection

La volonté clairement affirmée de la commune est de protéger cette mare qui constitue un facteur identitaire de la commune

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Zones Humides Prioritaires ZHP/ZHIEP/ZHSGE

Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE).

A ce jour, aucun arrêté préfectoral n'a délimité de telles zones et les acteurs locaux, en charge d'inventaires et de gestion des Zones Humides, s'interrogent sur leur mise en place.

Les Actions proposées

#11

Protection

La volonté clairement affirmée de la commune est de protéger cette mare qui constitue un facteur identitaire de la commune

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

- Un APPB, semble être plus en phase avec les réalités et besoins.
- La rédaction de l'APPB, devra être murement réfléchie afin de permettre une protection forte sans toutefois conduire à une mise sous cloche du site qui entraverai une gestion cohérente et la pratique des activités économiques du menées sur le secteur.
- L'emprise du future APPB correspondant à l'emprise de l'ENS semble être cohérent (le la mare à l'aven).

Groupe de travail
spécifique



Les Actions proposées

#12

Agriculture de proximité

Inciter les viticulteurs à proximité immédiate de la mare à développer des bandes enherbées en vue d'éviter le contact direct entre la parcelle de vigne et la mare en elle-même.

Sensibiliser les propriétaires à la nécessité des bandes enherbées pour limiter le comblement et la pollution de la mare (convention de gestion)



Groupe de travail
spécifique



La fiche action sera proposée, travaillée et construite en COPIL



Les Actions proposées

#13

Agriculture en général

L'ensemble de la dépression humide associée à la mare d'Opoul est considérée comme Zone Humide; de ce fait des Mesures Agro Environnementales peuvent être proposées à ce titre sur les parcelles exploitées.



Gestion des friches agricoles.

Groupe de travail spécifique



La fiche action sera proposée, travaillée et construite en COPIL



Les Actions proposées

#14

Maitrise foncière

Veille foncière et rachat des parcelles limitrophes pour assurer la préservation et une gestion écologique du site



Groupe de travail spécifique

La fiche action sera proposée, travaillée et construite en COPIL

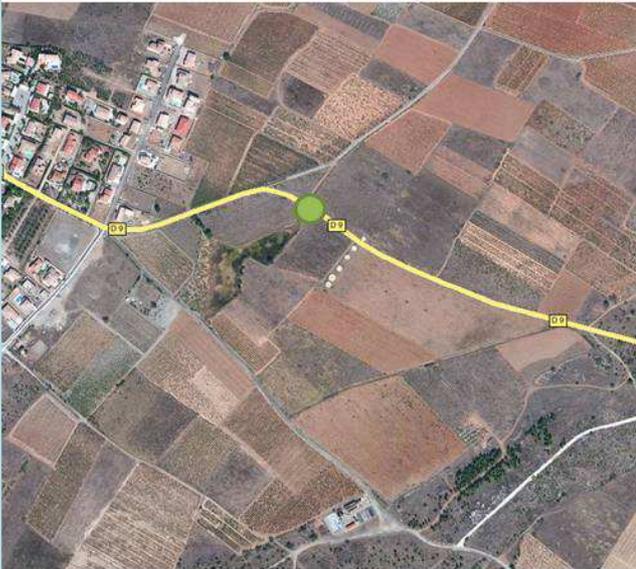


Les Actions proposées

#15

Gestion voirie

La route passant au nord de la mare est départementale, il s'agit de la D9 reliant Fitou et Opoul.



Installation d'un crapauduc.

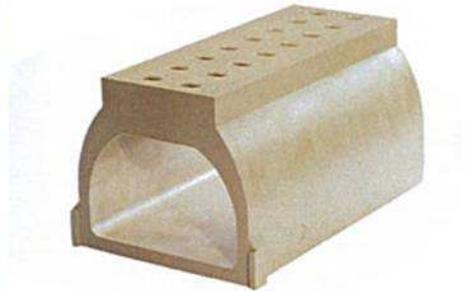
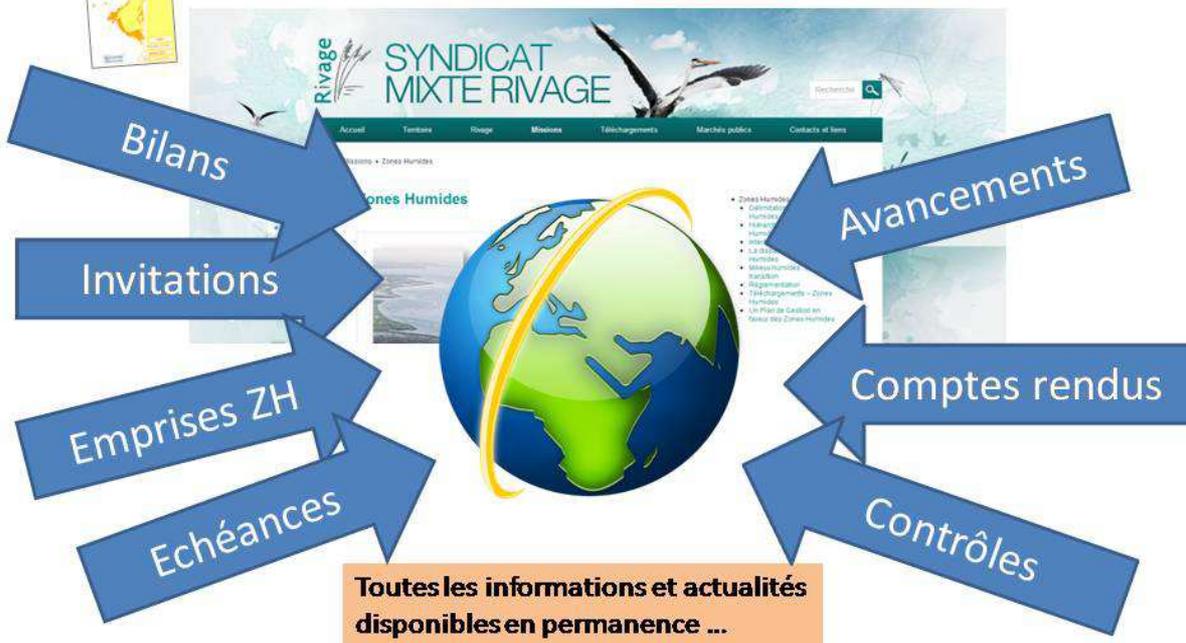


Tableau de bord

<http://www.rivage-salses-leucate.fr>



Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

Jean-Alexis NOEL - Chargé de mission Zones Humides

04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr



Visitez la page du syndicat RIVAGE:

<http://www.rivage-salses-leucate.fr>

MERCI pour votre implication...

